

**MERCREDI 13 DÉCEMBRE 2017**

Procès-Verbal d'une session ordinaire du Conseil de la Municipalité de Boileau, tenue dans la salle du Conseil, située au 702, chemin de Boileau, à Boileau, Québec, le mercredi 13 décembre 2017 à 20 heures. Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Robert Meyer

**SONT PRÉSENT :**

Wayne Conklin	Marc Ballard
Marc St-Aubin	Cathy Viens
Jean-Marc Chevalier	Barbara Mapp

Michel Grenier, directeur général et secrétaire-trésorier est également présent.

**SONT ABSENT :** aucun absent

4 contribuables assistent à la séance.

Le maire soumet à mesdames et messieurs les conseillers l'ordre du jour déposé par le secrétaire-trésorier à savoir :

**ORDRE DU JOUR**

1. L'ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux
  - 3.1. Adoption du procès-verbal du 15 novembre 2017 — séance régulière
4. Période de questions
5. Affaire en cours
  - 5.1. Pour le renouvellement de l'entente de services pour la cueillette des ordures et du recyclage avec St-Émile-de-Suffolk (secteur Ipperciel)
6. Rapports
  - 6.1. Rapport du Maire des activités du mois.
  - 6.2. Rapport financier de la secrétaire-trésorière adjointe
  - 6.3. Rapports de l'inspecteur municipal
    - 6.3.1. Dépôt des travaux à faire en décembre 2017.
    - 6.3.2. Rapport de voirie du mois en novembre 2017.
  - 6.4. Rapport de l'inspecteur en bâtiment & environnement
    - 6.4.1. Dépôt du rapport de permis pour le mois de novembre 2017.
  - 6.5. Dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires des conseillers
7. Finances
  - 7.1. Pour adopter les comptes fournisseurs du mois de novembre 2017.
8. Correspondances
9. Affaires nouvelles
  - 9.1. Pour le rapport de l'auditeur sur le coût net de la collecte sélective des matières recyclables pour 2017.
  - 9.2. Pour le congé des fêtes des employés réguliers et la fermeture de l'Hôtel-de-Ville.
  - 9.3. Pour faire effectuer le déneigement du stationnement de l'Église Ste-Valérie et procéder au sablage de la cote de l'Église Unie de Brookdale pour le 24 décembre 2017.
  - 9.4. Pour adopter le calendrier des séances ordinaires du Conseil de la Municipalité pour l'année 2018.
  - 9.5. Pour appliquer une augmentation de 2 % aux traitements salariaux des employés municipaux et aux membres du Conseil.
  - 9.6. Pour l'organisation du souper de reconnaissance des conseillers et employés de la Municipalité
  - 9.7. Pour approuver les dépenses pour les travaux effectués sur le chemin des Hirondelles et chemin Maskinongé dans le cadre du Programme Aide à

- l'Amélioration du Réseau Routier Municipal (PAARRM no. dossier 00026001-1-80115(07)-2017-06-16-6)
- 9.8. Pour approuver les dépenses pour les travaux effectués sur le chemin de Brookdale, de la Pointe des Pins, du Lac Champagneur, du Lac Papineau et Maskinongé dans le cadre du Programme Aide à l'Amélioration du Réseau Routier Municipal (PAARRM no. dossier 00026394-1-80115(07)-2017-07-06-36)
  - 9.9 Pour mandater le ministre des finances pour recevoir et ouvrir les soumissions prévues à l'article 1065 du code municipal
  - 9.10 Entente de services Dufresne Hébert Comeau Avocats pour l'année 2018
  - 9.11 Ratifier la location d'une pompe de location G.M. et de l'embauche d'excavation St-Aubin pour régler le problème d'écoulement des eaux sur impasse du Lac Suffolk
  - 9.12 Attribution de contrat pour glissières de sécurité chemin Maskinongé
  - 9.13 Achat de 8 pneus Oliver Artic Drive 11R22.5 avec carcasse et jantes de Sarrazin Pneus et Mécanique
  - 9.14 Achat de 2 pneus Michelin Snow plus 17.5R25 de Sarrazin Pneus et Mécanique
  - 9.15 Pour signer une entente de prêt de chaloupe
  - 9.16 Pour la mise à pied temporaire de l'employé 38 pour pénurie de travail
  - 9.17 Pour prolongement de l'embauche de l'employé saisonnier 37 pour le déneigement durant la période hivernale
  - 9.18 Pour le dépôt du plan de mise en œuvre local (PMOL) pour l'année 2017, dans le cadre du schéma de couverture de risque incendie
  - 9.19 Pour l'embauche d'un employé saisonnier, M. Keith Currie, pour le déneigement cet hiver
  - 9.20 pour la signature d'un contrat avec Mme Diane Cossette pour tenir à jour le site internet de la Municipalité
10. Avis de motion
    - 10.1. Avis de motion concernant un règlement sur la taxation et les diverses tarifications de services municipaux
  11. Période de questions
  12. Clôture de la séance

## **1. OUVERTURE**

Monsieur le maire annonce l'ouverture de la séance à 20 h

## **17-12-215 2. POUR ADOPTER L'ORDRE DU JOUR**

Après lecture de l'ordre du jour.

Il est **PROPOSÉ** par Mme Cathy Viens  
et **RÉSOLU**

### **QUE :**

L'ordre du jour suivant soit adopté tel que déposé, avec dispense de lecture, et en conséquence, il demeure ouvert à toute modification

**Adoptée à l'unanimité par les conseillers.**

## **3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

17-12-216

**3.1. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 15 NOVEMBRE 2017 — SÉANCE RÉGULIÈRE**

ATTENDU que les membres du conseil déclarent avoir lu et renoncent à la lecture du procès-verbal du 15 novembre 2017, séance régulière l'ayant reçu au moins sept jours avant la tenue de cette séance;

POUR CE MOTIF :

Il est **PROPOSÉ** par M. le conseiller Wayne Conklin  
et **RÉSOLU**

**QUE :**

Le procès-verbal de la séance régulière du 15 novembre 2017 soit adopté tel que présenté.

**Adoptée à l'unanimité par les conseillers.**

**4. PÉRIODE DE QUESTIONS**

*M. le maire a répondu aux questions des citoyens.*

**5. AFFAIRES EN COURS**

17-12-217

**5.1. POUR LE RENOUELEMENT DE L'ENTENTE DE SERVICES POUR LA CUEILLETTE DES ORDURES ET DU RECYCLAGE AVEC ST-ÉMILE-DE-SUFFOLK (SECTEUR IPPERCIEL)**

ATTENDU que la Municipalité de Boileau désire renouveler l'entente de cueillette d'ordures et de recyclages dans le secteur Ipperciel ;

POUR CE MOTIF :

IL EST **PROPOSÉ** par M. le conseiller Marc Ballard  
et **RÉSOLU**

**QUE :**

La Municipalité de Boileau mandate son directeur général, en la personne de Michel Grenier, pour signer les documents officialisant l'entente de service.

**ET QUE :**

Le montant prévu de 300 \$ par année, de même que, la présente résolution, soit envoyé à la municipalité de St-Émile-de-Suffolk pour renouveler l'entente pour trois années supplémentaires.

**Adoptée à l'unanimité par les conseillers.**

**CERTIFICAT DE CRÉDITS SUFFISANTS POUR DÉPENSE PROJÉTÉE**

Je soussigné, certifie par la présente, qu'il a les crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense précitée est projetée par le Conseil.

---

Michel Grenier, secrétaire-trésorier

## **6. RAPPORTS**

### **6.1 Rapport du Maire**

Monsieur le maire dépose son rapport des activités du mois.

### **6.2 Rapport financier de la secrétaire-trésorière adjointe**

Au mois de novembre 2017, des dépôts ont été effectués pour un montant de 22,116.98 \$. De plus, nous avons 832.09 \$ en chèques postdatés.

### **6.3 Rapport des travaux de voirie**

#### **6.3.1 Dépôt des travaux à faire en décembre 2017**

M Michel Grenier dépose une liste des travaux de voirie pour le mois de décembre 2017, lequel sera classé aux archives # 102-102-02.

#### **6.3.2 Rapport de voirie du mois de novembre 2017**

M Michel Grenier dépose un rapport des travaux de voirie effectués pour le mois de novembre 2017, lequel sera classé aux archives # 102-102-03

### **6.4 Rapport de l'officier municipal responsable des bâtiments et de l'environnement**

M Michel Grenier dépose un rapport de l'officier municipal responsable des bâtiments et de l'environnement, pour le mois de novembre 2017, lequel sera classé aux archives # 102-102-04.

### **6.5 Dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires des conseillers**

Le secrétaire-trésorier dépose les déclarations d'intérêt pécuniaire des conseillers en vertu de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale.

## **7. FINANCES**

17-12-218

### **7.1. POUR ADOPTER LES COMPTES FOURNISSEURS DU MOIS DE NOVEMBRE 2017**

Il est **PROPOSÉ** par M. le conseiller Marc St-Aubin  
et **RÉSOLU**

#### **QUE :**

Les comptes à payer du mois de novembre 2017 d'une somme de 130,611.13 \$ soient payés, et que le secrétaire-trésorier soit autorisé à débiter les affectations budgétaires concernées du budget 2017.

**Adoptée à l'unanimité par les conseillers.**

### **CERTIFICAT DE CRÉDITS SUFFISANTS POUR DÉPENSE PROJETÉE**

Je soussigné, certifie par la présente, qu'il a les crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense précitée est projetée par le Conseil.

---

Michel Grenier, secrétaire-trésorier

## **8. CORRESPONDANCE**

*Monsieur le maire fait état de la correspondance reçue au cours du mois.*

## **9. AFFAIRES NOUVELLES**

17-12-219

### **9.1 POUR LE RAPPORT DE L'AUDITEUR SUR LE COÛT NET DE LA COLLECTE SÉLECTIVE DES MATIÈRES RECYCLABLES POUR 2017.**

ATTENDU qu'afin de se conformer aux exigences du gouvernement du Québec, il y a lieu de mandater un auditeur externe afin de produire un rapport d'audit sur le coût net de la collecte sélective de matières recyclables;

POUR CE MOTIF :

Il est **PROPOSÉ** par M. le conseiller Marc Ballard  
et **RÉSOLU**

**QUE :**

La firme Charlebois et Gratton, CPA inc., soit mandatée afin de procéder à l'audit du coût net de la collecte sélective de matières recyclables pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2017 au tarif de 135 \$ l'heure plus les taxes applicables.

**Adoptée à l'unanimité par les conseillers.**

### **CERTIFICAT DE CRÉDITS SUFFISANTS POUR DÉPENSE PROJETÉE**

Je soussigné, certifie par la présente, qu'il a les crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense précitée est projetée par le Conseil.

---

Michel Grenier, secrétaire-trésorier

17-12-220

### **9.2 POUR LE CONGÉ DES FÊTES DES EMPLOYÉS RÉGULIERS ET LA FERMETURE DE L'HÔTEL-DE-VILLE**

ATTENDU que, selon leur contrat, les employés réguliers (à temps plein) bénéficient d'un congé des Fêtes rémunéré incluant la veille, le jour de la fête ainsi que le lendemain;

POUR CE MOTIF :

Il est **PROPOSÉ** par Mme la conseillère Cathy Viens  
et **RÉSOLU**

**QUE :**

Le congé des Fêtes pour les employés réguliers de la voirie soit les 22, 25 et 26 décembre 2017, ainsi que le 29 décembre 2017, 1<sup>er</sup> et 2 janvier 2018. Il est entendu qu'advenant une urgence telle une tempête de neige ou autre, seuls les 25 décembre 2017 et 1er janvier 2018 seront payés en temps double. Pour les 22, 26, 29 décembre 2017 ainsi que le 2 janvier 2018, les employés qui seront au travail ces journées-là pourront prendre un congé compensatoire d'une journée.

**QUE :**

Le bureau du secrétariat et de l'administration soit fermé du 22 décembre 2017 au 2 janvier 2018 inclusivement.

**QUE :**

Les 27 et 28 décembre 2017 soient des congés sans solde.

**ET QUE :**

Mme Linda Nagant ainsi que, M. Yvan Roy prennent respectivement leurs messages dans le système de boîtes vocales de la municipalité tous les jours excepté le 25 décembre et le 1er janvier de manière à réagir à toute urgence éventuelle.

**Adoptée à l'unanimité par les conseillers.**

**17-12-221 9.3 POUR FAIRE EFFECTUER LE DÉNEIGEMENT DU STATIONNEMENT DE L'ÉGLISE STE-VALÉRIE ET PROCÉDER AU SABLAGE DE LA COTE DE L'ÉGLISE UNIE DE BROOKDALE POUR LE 24 DÉCEMBRE 2017.**

ATTENDU que ce conseil juge opportun et nécessaire de faire déneiger le stationnement de l'église Ste-Valérie de Boileau ainsi que les bords du chemin face à l'Église pour permettre à plus de voitures de stationner lors de la période des fêtes;

POUR CE MOTIF :

Il est **PROPOSÉ** par M. le conseiller Wayne Conklin  
et **RÉSOLU**

**QUE :**

L'inspecteur municipal soit autorisé à faire déneiger, avant 19 heures, le stationnement de l'église Ste-Valérie de Boileau ainsi que les bords du chemin devant l'église, pour la célébration du 24 décembre uniquement.

**ET QUE :**

Les employés de voirie s'assurent que la côte à partir du chemin Brookdale en montant vers l'Église Unie de Brookdale soit sablée dans la matinée sur toute sa largeur pour la même date.

**Adoptée à l'unanimité par les conseillers.**

**17-12-222 9.4 POUR ADOPTER LE CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ POUR L'ANNÉE 2018.**

ATTENDU qu'en vertu de l'article 148 du Code municipal, le Conseil doit établir le calendrier de séances ordinaires pour la prochaine année en fixant le jour et l'heure du début de chacune des séances;

ATTENDU que le Conseil désire fixer les séances ordinaires à chaque deuxième mercredi de chaque mois;

Il est **PROPOSÉ** par M. le conseiller Jean-Marc Chevalier  
et **RÉSOLU**

**QUE :**

Le calendrier des séances ordinaires du conseil pour l'année civile 2018 est le suivant : les mercredis 10 janvier, 14 février, 14 mars, 11 avril, 9 mai, 13 juin, 11 juillet, 8 août, 12 septembre, 10 octobre, 14 novembre et 12 décembre à 20 heures

**ET QUE :**

Selon l'article 148.0.1 du Code municipal, ce calendrier fera l'objet d'un avis public;

**Adoptée à l'unanimité par les conseillers.**

17-12-223

**9.5 POUR APPLIQUER UNE AUGMENTATION DE 2 % AUX TRAITEMENTS SALARIAUX DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX ET AUX MEMBRES DU CONSEIL.**

ATTENDU que les contrats des employés municipaux stipulent qu'une augmentation salariale sera automatiquement accordée selon l'IPC fédérale d'octobre à octobre pour l'année en cours de 0.1 %;

ATTENDU qu'une clause identique s'applique aux membres du Conseil de la Municipalité de Boileau;

ATTENDU que cette hausse est jugée insuffisante par les membres du conseil;

**POUR CES MOTIFS**

Il est **PROPOSÉ** par M. le conseiller Wayne Conklin  
et **RÉSOLU**

**QUE :**

La municipalité applique une hausse salariale de 2 % pour indexer le salaire des employés municipaux

**QUE :**

Que l'augmentation de 2 % soit aussi appliquée pour indexer le salaire de base des élus municipaux conformément au règlement 10-062.

**QUE :**

La même augmentation soit utilisée pour l'indexation du personnel d'entretien de l'Hôtel-de-Ville.

**ET QUE :**

Cette augmentation salariale soit applicable à partir de la première période de paie de l'année 2018.

**Adoptée à l'unanimité par les conseillers.**

**CERTIFICAT DE CRÉDITS SUFFISANTS POUR DÉPENSE PROJETÉE**

Je soussigné, certifie par la présente, qu'il a les crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense précitée est projetée par le Conseil.

---

Michel Grenier, secrétaire-trésorier

17-12-224

**9.6 POUR L'ORGANISATION DU SOUPER RECONNAISSANCE DES CONSEILLERS ET EMPLOYÉS DE LA MUNICIPALITÉ**

ATTENDU qu'un souper reconnaissance est une activité privilégiée pour souligner l'engagement des employés et élus de Boileau ainsi que la fête de Noël et le passage à la nouvelle année;

ATTENDU qu'un tel souper est un moment idéal pour tisser des liens de fraternité entre les conseillers, les employés de la ville et les membres de l'administration, et ce, à l'extérieur de l'enceinte et du cadre municipal;

ATTENDU que le conseil désire souligner les nombreuses années de service de trois membres du conseil précédent soit M. Henry Gariépy, Mme Nicole Blondin, M. Harold Linton;

POUR CES MOTIFS :

Il est **PROPOSÉ** par M. le conseiller Marc St-Aubin  
Et **RÉSOLU**

**QUE :**

Soit organisé un souper reconnaissance pour tous les conseillers actuels et précédents, les employés et les membres de l'administration.

**QU' :**

Un montant maximal de 1000 \$ soit utilisé à cette fin.

**QUE :**

Trois montres soient achetées pour un montant de 450 \$. et remises en reconnaissance pour l'engagement de plus de 20ans de service sur le conseil de Boileau de M. Henry Gariépy, Mme Nicole Blondin et M. Harold Linton.

**Adoptée à l'unanimité par les conseillers.**

**CERTIFICAT DE CRÉDITS SUFFISANTS POUR DÉPENSE PROJETÉE**

Je soussigné, certifie par la présente, qu'il a les crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense précitée est projetée par le Conseil.

---

Michel Grenier, secrétaire-trésorier

17-12-225

**9.7 POUR APPROUVER LES DÉPENSES POUR LES TRAVAUX EFFECTUÉS SUR LE CHEMIN DES HIRONDELLES ET DU CHEMIN MASKINONGÉ DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL (PAARRM NO DOSSIER 00026001-1-80115(07)-2017-06-16-6**

ATTENDU que des travaux d'élargissement et d'amélioration ont été effectués sur le chemin des Hirondelles et du chemin Maskinongé dans le cadre d'une subvention de 15 000 \$ pour le Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM no.00026001-1-80115(07)-2017-06-16-6);

POUR CES MOTIFS :

Il est **PROPOSÉ** par Mme la conseillère Cathy Viens  
et **RÉSOLU**

**QUE :**

Le Conseil approuve les dépenses pour les travaux effectués sur le chemin des Hirondelles et chemin Maskinongé pour un montant subventionné de 15 000 \$, conformément aux exigences du ministère des Transports;

**QUE :**

Les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur un chemin dont la gestion incombe à la municipalité de Boileau;

**ET QU' :**

Un dossier de vérification a été constitué.

**Adoptée à l'unanimité par les conseillers.**



17-12-226

**9.8 POUR APPROUVER LES DÉPENSES POUR LES TRAVAUX EFFECTUÉS SUR LES CHEMINS DE BROOKDALE, DE LA POINTE-DES-PINS, DU LAC-CHAMPAGNEUR, DU LAC-PAPINEAU ET MASKINONGÉ DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL (PAARRM NO. DOSSIER 00026394-1-80115(07)-2017-07-06-36)**

ATTENDU que des travaux de dynamitage, d'élargissement et d'amélioration ont été effectués sur les chemins de Brookdale, de la Pointe-des-Pins, du Lac Champagneur, du Lac Papineau et Maskinongé dans le cadre d'une subvention de 10,000 \$ pour le Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM no. 00026394-1-80115(07)2017-07-06-36);

POUR CES MOTIFS :

Il est **PROPOSÉ** par M. le conseiller Marc Ballard  
et **RÉSOLU**

**QUE :**

Le Conseil approuve les dépenses pour les travaux effectués sur le chemin Maskinongé et chemin du Lac-Champagneur pour un montant subventionné de 10,000 \$, conformément aux exigences du ministère des Transports;

**QUE :**

Les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur un chemin dont la gestion incombe à la municipalité de Boileau;

**ET QU' :**

Un dossier de vérification a été constitué.

**Adoptée à l'unanimité par les conseillers.**

17-12-227

**9.9 MANDATER LE MINISTRE DES FINANCES POUR RECEVOIR ET OUVRIR LES SOUMISSIONS PRÉVUES À L'ARTICLE 1065 DU CODE MUNICIPAL**

ATTENDU que conformément à l'article 1065 du Code municipal, aucune municipalité ne peut vendre les bons qu'elle est autorisée à émettre en vertu d'un règlement, autrement que par soumission écrite ;

ATTENDU que les soumissions sont déposées via le Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal du ministère des Finances;

ATTENDU que l'article 1066 du Code municipal qui prévoit que le conseil d'une municipalité peut, par résolution, mandater le ministre des Finances pour recevoir et ouvrir les soumissions prévues à l'article 1065, pour cette municipalité et au nom de celle-ci;

POUR CES MOTIFS :

Il est **PROPOSÉ** par : M. le conseiller Jean-Marc Chevalier  
et **APPUYÉ** par : M. le conseiller Marc Ballard

**QUE :**

Conformément à l'article 1066 du Code municipal, le conseil mandate le ministre des Finances pour recevoir et ouvrir les soumissions prévues à l'article 1065 du Code municipal, pour et au nom de la municipalité.

**Adoptée à l'unanimité par les conseillers.**

**17-12-228 9.10 ENTENTE DE SERVICES DUFRESNE HÉBERT COMEAU AVOCATS POUR L'ANNÉE 2018**

ATTENDU que Me Rino Soucy, de Dufresne Hébert Comeau Avocats a déposé une offre de service de consultation téléphonique pour un montant de 400 \$ par année, taxes, peu importe le nombre d'heures ou d'appels, et le taux horaire en cas de procès est de 140.00 \$ de l'heure;

ATTENDU que pour tous les dossiers juridiques en droit municipal et en droit du travail, incluant la négociation de conventions collectives, l'arbitrage de griefs, les dossiers portant sur les normes du travail et la CSST, et pour tous les dossiers de droit public administratif;

ATTENDU qu'aucuns frais de déplacement et d'hébergement ne seront facturés;

ATTENDU que les honoraires pour la perception de taxes municipales sont de 9 % du montant perçus, plus taxes, et déboursés;

POUR CES MOTIFS :

IL EST **PROPOSÉ** par Mme la conseillère Cathy Viens  
et **RÉSOLU**

**QUE :**

L'offre de service déposé par Dufresne Hébert Comeau Avocats, soit acceptée aux conditions ci-dessus citées.

**QUE :**

La présente entente est pour une durée d'une année.

**Adoptée à l'unanimité par les conseillers.**

**CERTIFICAT DE CRÉDITS SUFFISANTS POUR DÉPENSE PROJETÉE**

Je soussigné, certifie par la présente, qu'il a les crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense précitée est projetée par le Conseil.

---

Michel Grenier, secrétaire-trésorier

**17-12-229 9.11 RATIFIER LA LOCATION D'UNE POMPE DE LOCATION G.M. INC ET DE L'EMBAUCHE D'EXCAVATION ST-AUBIN POUR RÉGLER LE PROBLÈME D'ÉCOULEMENT DES EAUX SUR IMPASSE DU LAC-SUFFOLK**

ATTENDU que la municipalité est responsable de la gestion des eaux et qu'un problème d'écoulement des eaux a contribué à inonder le chemin du Lac-à-la-Croix;

ATTENDU que le moyen choisi pour régler ce problème était de vider avec une pompe une étendue d'eau devant le ponceau de l'impasse du Lac-Suffolk pour le nettoyer, celui-ci ayant été bloqué par les castors;

ATTENDU que les équipements de la municipalité étaient inadéquats pour effectuer cette intervention;

POUR CES MOTIFS :

Il est **PROPOSÉ** par : M. le conseiller Wayne Conklin  
et **RÉSOLU**

**QUE :**

Le conseil ratifie la location d'une pompe et boyaux de Location G.M. Inc au coût de 4150 \$. avant taxes et 5135.71 \$ taxes incluses.

**QUE :**

Le conseil ratifie l'entente avec Excavation St-Aubin pour une excavatrice et chauffeur à \$100./h pour 18.5heures soit 1850 \$. et 5 heures de transport de camion 10 roues à \$80/h pour 400 \$. Pour un total de 2,586.94 \$ incluant les taxes

**Adoptée à l'unanimité par les conseillers.**

**CERTIFICAT DE CRÉDITS SUFFISANTS POUR DÉPENSE PROJÉTÉE**

Je soussigné, certifie par la présente, qu'il a les crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense précitée est projetée par le Conseil.

---

Michel Grenier, secrétaire-trésorier

17-12-230

**9.12 ATTRIBUTION DE CONTRAT À LES ENTREPRISES STEEVE COUTURE INC**

ATTENDU que la municipalité est responsable de la sécurité des usagers de la route et qu'une problématique a été soulevée Chemin Maskinongé suite au retrait d'une glissière de sécurité qui devait être relocalisée;

ATTENDU que nous avons obtenu deux soumissions pour la pose de nouvelles glissières de sécurité soit entreprises Steeve Couture au prix de 9,985.02 \$ plus taxes et Rénoflex inc. au coût de 9,815.36 \$ plus taxes pour matériel neuf ou \$7,560.88 pour matériel usagé;

POUR CES MOTIFS :

Il est **PROPOSÉ** par : M. le conseiller Marc Ballard  
et **RÉSOLU**

**QUE :**

Le conseil attribue le contrat à LES ENTREPRISES STEEVE COUTURE IMC pour le prix de 9,985.02 \$ en considération du fait que cette firme vient prendre les dimensions sur place et se rend responsable des erreurs en découplant. et que les poteaux utilisés sont en acier au lieu de poteaux de bois.

**QUE :**

Le conseil mandate le directeur général Michel Grenier pour signer le contrat avec LES ENTREPRISES STEEVE COUTURE INC.

**Adoptée à l'unanimité par les conseillers.**

**CERTIFICAT DE CRÉDITS SUFFISANTS POUR DÉPENSE PROJETÉE**

Je soussigné, certifie par la présente, qu'il a les crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense précitée est projetée par le Conseil.

---

Michel Grenier, secrétaire-trésorier

**17-12-231 9.13 POUR L'ACHAT DE 8 PNEUS, OLIVER ARTIC DRIVE 11R22.5 AVEC CARCASSE ET JANTES DE PNEUS SARRAZIN**

ATTENDU que la municipalité doit changer les pneus d'hiver sur le camion Freightliner causé par l'usure normale des pneus;

ATTENDU que nous avons obtenu deux soumissions pour l'achat de pneus 11R22.5 et jantes soit Pneus Sarrazin au coût de 3026.14 \$ taxes incluses et Pneus Lavoie au prix de 3484.94 \$;

POUR CES MOTIFS :

Il est **PROPOSÉ** par : M. le conseiller Marc St-Aubin  
et **RÉSOLU**

**QUE :**

Le conseil mandate le directeur général Michel Grenier pour acheter les 8 pneus avec carcasse et jantes de pneus Sarrazin au coût de 3,026.14 \$

**Adoptée à l'unanimité par les conseillers.**

**CERTIFICAT DE CRÉDITS SUFFISANTS POUR DÉPENSE PROJETÉE**

Je soussigné, certifie par la présente, qu'il a les crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense précitée est projetée par le Conseil.

---

Michel Grenier, secrétaire-trésorier

**17-12-232 9.14 ACHAT DE 2 PNEUS NEUFS MICHELIN 17.5R25 DE PNEUS SARRAZIN POUR LA NIVELEUSE**

ATTENDU que la municipalité doit changer 2 pneus sur la niveleuse causé par l'usure normale des pneus;

ATTENDU que nous avons obtenu deux soumissions pour l'achat de pneus 17.5R25 et pose soit Pneus Sarrazin au coût de 4,336.91 \$ taxes incluses et Pneus Robert Bernard au prix de 4,460.66 \$ taxes incluses;

POUR CES MOTIFS :

Il est **PROPOSÉ** par : M. le conseiller Marc Ballard  
et **RÉSOLU**

**QUE :**

Le conseil mandate le directeur général Michel Grenier pour acheter les 2 pneus 17.5 R25 avec pose de pneus Sarrazin au coût de 4,336.91 \$

**Adoptée à l'unanimité par les conseillers.**

**CERTIFICAT DE CRÉDITS SUFFISANTS POUR DÉPENSE PROJETÉE**

Je soussigné, certifie par la présente, qu'il a les crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense précitée est projetée par le Conseil.

---

Michel Grenier, secrétaire-trésorier

17-12-233

**9.15 POUR SIGNATURE D'UNE ENTENTE DE PRÊT DE CHALOUBE ET MOTEUR DE MICHEL GRENIER**

ATTENDU que selon l'entente incendie, la municipalité doit fournir aux pompiers une embarcation pour atteindre les personnes isolées n'ayant pas de voies terrestres pour atteindre leur propriété;

ATTENDU que M. Michel Grenier a proposé de prêter son embarcation personnelle à cette fin;

POUR CES MOTIFS :

Il est **PROPOSÉ** par : Mme la conseillère Barbara Mapp  
et **RÉSOLU**

**QUE :**

Le conseil mandate le maire Robert Meyer pour signer l'entente de prêt d'embarcation et moteur avec Michel Grenier

**Adoptée à l'unanimité par les conseillers.**

17-12-234

**9.16 POUR LA MISE À PIED TEMPORAIRE DE L'EMPLOYÉ 38 POUR PÉNURIE DE TRAVAIL**

ATTENDU qu'avec la venue de la période hivernale les travaux de réfection de chemins ont cessé et que nous n'avons pas besoin d'opérateur de machineries lourdes durant cette période;

ATTENDU que les aptitudes de l'employé 38 consistent plus particulièrement à l'opération de machineries lourdes;

POUR CES MOTIFS

Il est **PROPOSÉ** par Mme la conseillère Cathy Viens  
et **RÉSOLU**

**QUE :**

Le Conseil autorise le directeur général à mettre temporairement l'employé 38 au chômage pour pénurie de travail jusqu'à la reprise des travaux estivaux le 1<sup>er</sup> avril 2018.

**Adoptée à l'unanimité par les conseillers**

17-12-235

**9.17 POUR L'EMBAUCHE DE NOTRE EMPLOYÉ SAISONNIER 37 POUR LE DÉNEIGEMENT CET HIVER**

ATTENDU que la municipalité a besoin d'un employé durant la période hivernale pour le déneigement avec une solide expérience dans ce domaine;

ATTENDU que l'employé 37 était déjà à l'emploi de la municipalité à titre d'employé saisonnier;

POUR CES MOTIFS :

Il est **PROPOSÉ** par : M. le conseiller Wayne Conklin  
et **RÉSOLU**

**QUE :**

Le conseil mandate le directeur général pour signer l'embauche de M. Ian Pollock pour la période hivernale jusqu'au 31 mars 2018.

**Adoptée à l'unanimité par les conseillers.**

17-12-236

**9.18 POUR LE DÉPÔT DU PLAN DE MISE EN ŒUVRE LOCAL (PMOL) POUR L'ANNÉE 2018, DANS LE CADRE DU SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES INCENDIE.**

ATTENDU que Conseil de Boileau a pu prendre connaissance du PMOL pour l'année 2018 dans le cadre du schéma de couverture de risque tel que déposé par le secrétaire-trésorier;

POUR CE MOTIF :

Il est **PROPOSÉ** par M. le conseiller Jean-Marc Chevalier  
et **RÉSOLU**

**QUE :**

Le Conseil entérine le PMOL 2018 et donne suite aux mesures à adopter.

**ET QUE :**

Le PMOL 2018 soit acheminé au bureau de la MRC pour les suivis et validations nécessaires.

**Adoptée à l'unanimité par les conseillers.**

17-12-237

**9.19 POUR L'EMBAUCHE D'UN EMPLOYÉ SAISONNIER KEITH CURRIE POUR LE DÉNEIGEMENT CET HIVER**

ATTENDU que la municipalité a besoin d'un employé durant la période hivernale pour le déneigement et pour la cueillette des ordures et du recyclage suite à l'accident de travail d'un de nos employés permanents;

ATTENDU que M. Keith Currie avait déjà déposé une demande d'embauche et est présentement disponible pour la saison hivernale;

POUR CES MOTIFS :

Il est **PROPOSÉ** par : M. le conseiller Jean-Marc Chevalier  
et **RÉSOLU**

**QUE,**

Le conseil mandate le directeur général pour signer l'embauche de M. Keith Currie pour la période hivernale jusqu'au 31 mars 2018

**Adoptée à l'unanimité par les conseillers.**

**CERTIFICAT DE CRÉDITS SUFFISANTS POUR DÉPENSE PROJETÉE**

Je soussigné, certifie par la présente, qu'il a les crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense précitée est projetée par le Conseil.

---

Michel Grenier, secrétaire-trésorier

17-12-238

**9.20 POUR SIGNATURE D'UN CONTRAT AVEC MME DIANE COSSETTE POUR TENIR À JOUR LE SITE INTERNET DE LA MUNICIPALITÉ**

ATTENDU que la municipalité a besoin d'une personne pour tenir à jour le site internet de la Municipalité selon les nouveaux événements et nouvelles informations à transmettre aux résidents;

ATTENDU que Mme Diane Cossette avait dû renoncer à son contrat pour effectuer ce travail suite à sa candidature à la mairie;

POUR CES MOTIFS :

Il est **PROPOSÉ** par : M. le conseiller Jean-Marc Chevalier  
et **RÉSOLU**

**QUE,**

Le conseil mandate le directeur général pour signer un contrat de deux mois avec Mme Diane Cossette pour tenir à jour le site internet de la municipalité

**Adoptée à l'unanimité par les conseillers.**

**CERTIFICAT DE CRÉDITS SUFFISANTS POUR DÉPENSE PROJETÉE**

Je soussigné, certifie par la présente, qu'il a les crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense précitée est projetée par le Conseil.

---

Michel Grenier, secrétaire-trésorier

**10. AVIS DE MOTION**

17-12-239

**10.1 AVIS DE MOTION CONCERNANT UN RÈGLEMENT SUR DIVERSES TARIFICATIONS DE SERVICES MUNICIPAUX**

L'avis de motion est donné par Mme Cathy Viens qu'à une séance subséquente, un règlement numéro 18--100 concernant l'ensemble des taux de taxes et des tarifications municipales applicables pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2018 sera présenté pour adoption. Soit : Les taxes générales et spéciales, la tarification pour les services de cueillette des matières résiduelles et recyclables, la tarification pour les services de la Sûreté du Québec et les services d'incendie et la

tarification pour les roulottes et les bacs à ordures et de recyclages. De plus, le règlement précisera les taux d'intérêt et pénalités sur arriérés de taxes pour le même exercice financier et impliquera l'abrogation du règlement 16-090.

**POUR L'ADOPTION DU RÈGLEMENT NO.18-100 SUR LES TAUX DE TAXES ET LES  
DIFFÉRENTES TARIFICATIONS POUR LES SERVICES DE CUEILLETTE DES  
MATIÈRES RÉSIDUELLES ET RECYCLABLES, DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC, DE LA  
PROTECTION INCENDIE, DES ROULOTTES, DES BACS À ORDURES ET DE  
RECYCLAGES AINSI QUE, LES TAUX D'INTÉRÊTS ET PÉNALITÉS SUR LES  
ARRIÉRÉS DE TAXES POUR L'EXERCICE FINANCIER  
SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2018.**

- ATTENDU que le présent règlement vise d'une part, à établir les taux de taxes générales ainsi que les différentes taxes spéciales pour la municipalité de Boileau pour l'année 2018;
- ATTENDU que la municipalité de Boileau désire aussi adopter ce règlement pour pourvoir au paiement des dépenses encourues pour les services de cueillette des matières résiduelles et recyclables, des services de la Sûreté du Québec, ainsi que des services de protection des incendies;
- ATTENDU que la municipalité de Boileau désire inclure dans ce règlement la tarification pour les roulottes;
- ATTENDU que la municipalité de Boileau désire inclure dans ce règlement la tarification pour les bacs supplémentaires ou de remplacement d'ordure et de recyclages;
- ATTENDU que la municipalité désire inclure dans ce règlement les taux d'intérêts et de pénalités sur les arriérés de taxes;
- ATTENDU qu'un avis de motion a été préalablement donné à la séance du 13 décembre 2017 (résolution 17-12-239);

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est **PROPOSÉ** par  
**SECONDÉ** par  
et **RÉSOLU**

**QUE :**

Le règlement suivant soit adopté :

**ARTICLE 1**

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

**ARTICLE 2**

**TAXES SUR LA VALEUR FONCIÈRE**

**TAXES GÉNÉRALES :**

**0.60 \$ par 100 \$ d'évaluation imposable**

Cette taxe a pour objet de pourvoir aux dépenses du budget non autrement pourvues.



**TAXE SPÉCIALE DE SECTEUR RÈGLEMENT D'EMPRUNT CHEMIN IMPASSE  
MONTPETIT :** (résolution # 01-11-235)

**2.4807 \$ du pied sur la base de l'étendue en front**

Cette taxe a pour objet de pourvoir au service de la dette du règlement qui bénéficie au secteur du chemin de l'Impasse Montpetit soit le règlement numéro 01-064 pour la construction et la municipalisation du chemin Impasse Montpetit.

**TAXE SPÉCIALE RÈGLEMENT D'EMPRUNT CAMION STERLING ET CHEMIN ST-  
RÉMI :**

**0.0182 \$ par 100 \$ d'évaluation imposable**

Cette taxe a pour objet de pourvoir au service de la dette du règlement qui bénéficie à l'ensemble des citoyens soit le règlement numéro 10-055 pour l'achat d'un camion Sterling et règlement numéro 10-057 pour des travaux de réfection et revêtement multicouche, chemin St-Rémi.

**TAXE SPÉCIALE RÈGLEMENT D'EMPRUNT RÉTROCAVEUSE :**

**0.0094 \$ par 100 \$ d'évaluation imposable**

Cette taxe a pour objet de pourvoir au service de la dette du règlement qui bénéficie à l'ensemble des citoyens soit le règlement numéro 10-059 pour l'achat d'une rétrocaveuse.

**TAXE SPÉCIALE RÈGLEMENT D'EMPRUNT NIVELEUSE**

**0.0128 par 100 \$ d'évaluation imposable**

Cette taxe a pour objet de pourvoir au service de la dette du règlement qui bénéficie à l'ensemble des citoyens soit le règlement numéro 16-082 pour l'achat d'une niveleuse

**TAXE SPÉCIALE RÈGLEMENT D'EMPRUNT CAMION 6 ROUES FREIGHTLINER**

**0.0281 \$ par 100 \$ d'évaluation imposable**

Cette taxe a pour objet de pourvoir au service de la dette du règlement qui bénéficie à l'ensemble des citoyens soit le règlement numéro 16-086 pour l'achat d'un camion 6 roues Freightliner.

**TAXE SPÉCIALE RÈGLEMENT EMPRUNT RRRL CHEMIN MASKINONGÉ**

**0.0039 \$ par 100 \$ d'évaluation imposable**

Cette taxe a pour objet de pourvoir au service de la dette du règlement qui bénéficie à l'ensemble des citoyens soit le règlement numéro 17-092 pour resurfaçage du chemin Maskinongé

### **ARTICLE 3**

#### **TARIFS SUR UNE AUTRE BASE**

##### **TARIFICATION POUR LA S.Q:**

**90.07 \$ par unité d'évaluation imposable**

**OU**

**28.50 \$ par unité d'évaluation imposable qui n'a pas de possibilité d'annexion ou de possibilité de construire (superficie minimale exigée du Règlement de lotissement 00-052 art. 5.1.1)**

**OU**

**Exemption de tarif S.Q. pour les unités d'évaluation imposable représentant un lot rue (chemin)**

Ce tarif a pour objet de pourvoir aux services de la Sûreté du Québec.

##### **TARIFICATIONS POUR LES SERVICES INCENDIES :**

**112.81 \$ par unité d'évaluation imposable**

**OU**

**35.69 \$ par unité d'évaluation imposable qui n'a pas de possibilité d'annexion ou de possibilité de construire (superficie minimale exigée du Règlement de lotissement 00-052 art. 5.1.1)**

**OU**

**Exemption de tarif incendies pour les unités d'évaluation imposable représentant un lot rue (chemin)**

Ce tarif a pour objet de pourvoir aux services de protection incendie

##### **TARIFICATION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES ET RECYCLABLES POUR LES IMMEUBLES RÉSIDENTIELS, COMMERCIAUX, LES CHALETS ET ROULOTTES :**

**142.83 \$ par logement**

Ce tarif a pour objet de pourvoir aux services de cueillette de transport et d'enfouissement des matières résiduelles et du recyclage.

##### **TARIFICATION POUR LES BACS À ORDURES ET DE RECYCLAGES :**

**100,00 \$ pour un nouveau bac,**

Pour un bac supplémentaire ou de remplacement

##### **TARIFICATION POUR LES ROULOTTES :**

**80,00 \$ par roulotte**

## **ARTICLE 4**

### **TAUX D'INTÉRÊT EN 2018**

Le taux d'intérêt sur les arriérés de taxes soit de 13 % pour l'année 2018 et que les frais de pénalité sur les arriérés de taxes soient appliqués après le 31<sup>e</sup> jour de retard selon la formule suivante : 0.5 % par mois de retard, pour un maximum de 5 % par année pour l'année 2018.

Le taux d'intérêt est fixé par résolution conformément à l'article 981 du Code Municipal et devient exigible à l'échéance de chacun des comptes de taxes

## **ARTICLE 5**

### **ABROGATION DU RÈGLEMENT 16-090**

Abrogation du règlement antérieur 16-090 concernant la tarification des matières résiduelles et recyclables de la Sûreté du Québec, de la protection incendie, des roulottes, ainsi que les taux d'intérêts et pénalités sur les arriérés de taxes.

## **ARTICLE 6**

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

**Adoptée à l'unanimité par les conseillers**

### **11. PÉRIODE DE QUESTIONS**

*Monsieur le maire répond aux questions des citoyens.*

### **17-12-240 12. CLÔTURE DE LA SÉANCE**

Il est **PROPOSÉ** par Mme la conseillère Cathy Viens  
et **RÉSOLU**

**QUE :**

La présente séance soit et est levée à 21 h 35

**Adoptée à l'unanimité par les conseillers.**

---

Monsieur Robert Meyer  
Maire

---

Michel Grenier  
Secrétaire-trésorier

---

Lors de la séance plénière du 6 décembre 2017, tenue de 18 h à 20 h 45, étaient présents le maire M. Robert Meyer et les membres suivants :

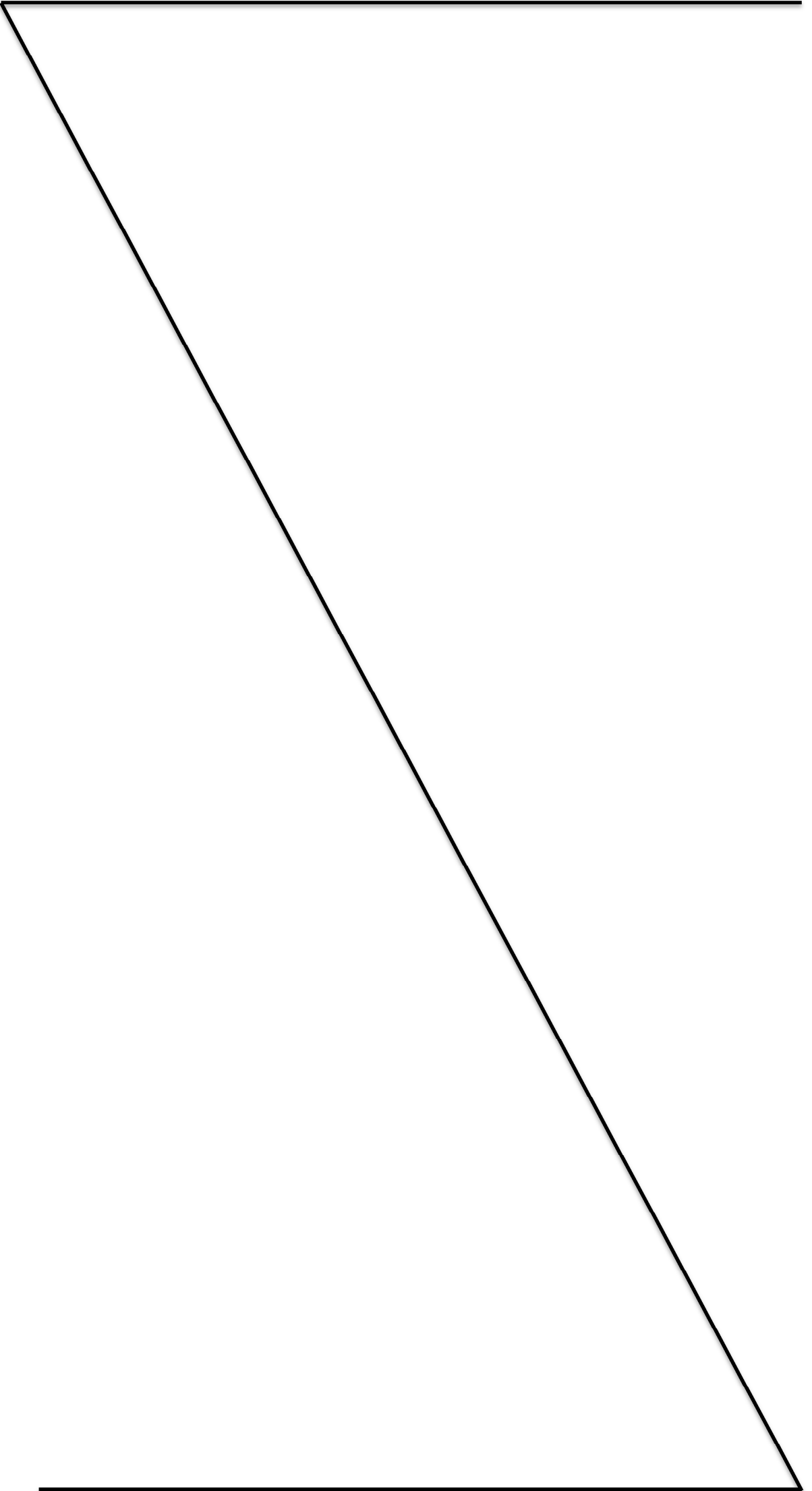
Wayne Conklin  
Cathy Viens

Marc Ballard  
Jean-Marc Chevalier

Marc St-Aubin  
Barbara Mapp

Le secrétaire-trésorier, Michel Grenier, était également présent.

---



**6876**